



Création entreprise securite privée

Par **GERARD46**, le **22/12/2014** à **14:50**

Bonjour,

Etant major de gendarmerie à la retraite, je souhaiterai créer une entreprise de sécurité privée. Est-ce que ma qualité d'officier de police judiciaire me le permet ?

Quelles sont les démarches à entreprendre pour que la société soit créée le plus rapidement possible ?

Auriez-vous une idée des fonds nécessaires pour se lancer dans une telle entreprise ?

Merci d'avance pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Par **aguesseau**, le **22/12/2014** à **15:45**

bjr,

j'ai trouvé le lien indiqué ci-dessous qui semble répondre à votre question:

<http://www.cnsp.org/forum/viewtopic.php?id=8>

cdt

Par **GERARD46**, le **22/12/2014** à **16:02**

Merci beaucoup pour votre aide. Je vais aller y regarder de suite.

Par **moisse**, le **22/12/2014** à **17:33**

Bonsoir,

Je crois que le lien cité ne correspond pas à la question, détective privé et sécurité privé sont des activités bien différentes.

Mais avec un bon moteur de recherche et un item comme " réglementation entreprise de sécurité privé" on obtient quelques liens intéressants, comme :

<http://www.e-snes.org/reglementation.html>

ou encore:

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Delegation-aux-cooperations-de-securite/La-securite-privee/Textes-de-referance-relatifs-a-la-securite-privee>